

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2020

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation 2 décembre 2020

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 10 décembre 2020

L'an deux mil vingt le 9 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE, Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France,

Messieurs, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, RIBOT Florent, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques SERVANT Ludovic

Absents : excusés : BODIN Serge MAZELLE Philippe ZERBIB Délia VASLIN Aurélie

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2020/49

**CONVENTION France TELECOM - ER 2020 Rues ALINE BLAY
COQUELICOTS BLEUETS**

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération 2020/8 donnant un accord de principe pour la réalisation des travaux concernant la sécurisation des fils nus, des fils nus faible section et l'effacement du réseau BT des rues Aline Blay, Coquelicots et Bleuets la rue du Pont aux Halles.

Parallèlement, il y a lieu de prévoir également l'effacement des réseaux télécom sur ce même périmètre.

Madame le Maire donne connaissance au conseil de la proposition d'Orange.

Prestations réalisées par Orange :

- Etudes de la réalisation des travaux de câblage et dépose des appuis
Le coût de ces travaux est pris en charge par ORANGE

Prestations réalisées par la Commune :

- Réalisation des travaux de pose du génie civil matériel compris.

La Commune assurerait la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de cette opération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la réalisation de l'effacement des réseaux téléphoniques dans les rues Aline Blay Coquelicots et Bleuets et autorise le Maire à signer la convention établie par ORANGE.

Pour extrait conforme
Aux ormes le 10 décembre 2020
Béatrice FONTAINE
Maire